Bulletin clinique COVID-19

Modification des protocoles de réanimation et d'assistance ventilatoire en contexte MRSI

SVP, bien vous assurer de la diffusion aux personnes concernées

DATE: Le 20 avril 2020

EXPÉDITRICE : Docteure Élyse Berger-Pelletier

Directrice médicale nationale des services préhospitaliers d'urgence

DESTINATAIRES: Association des chefs en sécurité incendie du Québec

Corporation des paramédics du Québec

Association des Directeurs de polices du Québec Association des entreprises ambulancières

Aux syndicats des techniciens ambulanciers paramédics

Directrices et Directeurs généraux des Centres de communication santé

Le 3 avril dernier, *l'American Heart Association* (AHA) et *l'International Liaison Committee on Resuscitation* (ILCOR) ont émis des recommandations sur la prise en charge de l'arrêt cardiorespiratoire (ACR) en situation de pandémie.

Pour donner suite à ces recommandations, la Direction médicale nationale effectue des modifications aux protocoles de réanimation. Notez également que celles-ci respectent les recommandations du Comité infection nosocomiale du Québec (CINQ).

Par la présente, nous désirons vous informer que les protocoles suivants ne doivent plus être utilisés et seront retirés (REA.ACR pandémie, REA.ACR MRSI, REA.7 MRSI et REA.9 MRSI).

L'intégration des nouvelles recommandations a été faite à même les protocoles usuels précédents, sous forme d'encarts placés en bas de protocole (REA.1, REA.3, REA.5, REA.6, REA.7, REA.9) demandant d'adapter le protocole en fonction des particularités MRSI. En absence de précision spécifique au MRSI, le reste du protocole s'applique normalement.

Parmi les modifications, le point saillant est l'ajout de compressions thoraciques en continu avec un masque à haute concentration d'oxygène en début d'intervention, supportées par une nouvelle technique de ventilation avec précautions MRSI (TECH.15) et une adaptation de la technique d'intubation avec le dispositif supraglottique (TECH.6). L'application des soins de réanimation et d'assistance ventilatoire dans un contexte de MRSI sera facilitée tout en respectant les normes de sécurité.

... 2

Cette approche par protocole respecte la séquence de travail habituelle et permet une pérennité dans le temps. L'application des particularités des MRSI en bas de protocole sera dictée non pas par le protocole, mais par des directives nationales. Ainsi, il est demandé d'appliquer immédiatement les nouveaux protocoles en se guidant sur les principes du bulletin clinique du 9 avril dernier.

La responsabilité du directeur médical régional est de s'assurer du suivi diligent de ces modifications.

Nous vous remercions sincèrement de votre devoir auprès de la population québécoise et nous continuerions de vous informer de façon cohérente et efficiente.

En vous remerciant de votre habituelle collaboration, soyez prudent...

La Directrice médicale nationale,

Élyse Berger-Pelletier, M.D., M.Sc., FRCPC

N/Réf.: 20-AU-00480-20